



## ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

Une aide précieuse pour les questions juridiques.

# Droit à la protection de la santé.

En cas de suspicion de faute commise dans le cadre d'un traitement médical, la personne concernée est confrontée à la question suivante: vaut-il la peine ou non de prendre conseil auprès d'un avocat et, au besoin, de saisir la justice? Or, les coûts élevés et les perspectives de succès aléatoires qu'une telle démarche implique retiennent maintes personnes de faire valoir leurs droits. En concluant une assurance protection juridique santé, vous n'aurez plus à nourrir d'inquiétudes de ce genre. Semblable précaution est, pour vous, garante de sécurité et de soutien financier. La protection juridique santé vous procure une couverture globale lors de problèmes juridiques ou de conflits survenant dans le contexte d'une atteinte à la santé.

## Elle couvre notamment:

- les cas de protection juridique face aux auteurs d'accidents
- les différends avec des fournisseurs de prestations de soins
- le conseil en cas de prétentions à invoquer contre des assureurs responsabilité civile de la partie adverse
- les cas de protection juridique face à d'autres sociétés d'assurance.

La conclusion de l'assurance protection juridique en matière de santé nécessite l'assurance complémentaire COMPLETA TOP ou HOSPITA.

## Prestations assurées

L'assurance protection juridique en matière de santé vous garantit les prestations suivantes en cas de problème juridique survenant dans le contexte d'une atteinte à la santé:

- sauvegarde des intérêts juridiques jusqu'à 300 000 francs par cas en Europe (jusqu'à 150 000 francs par cas en dehors de l'Europe)
- prise en charge d'honoraires d'avocats mandatés
- prise en charge de frais d'expertises sollicitées
- prise en charge de frais de procédure et de justice dus par l'assuré
- prise en charge de frais de procès à verser à la partie adverse.

## Mode de fonctionnement de l'assurance protection juridique santé

- Signalez tout cas d'assurance au service clientèle SWICA 7x24 h, en appelant le 0800 80 90 80.
- Ensuite, le service de conseil juridique prendra contact avec vous afin de discuter des démarches à envisager.